

# Convention d'indemnisation et de recours des sinistres immeuble (IRSI)

Appréhender les principes de cette nouvelle convention

## OBJECTIFS

- Comprendre les objectifs de cette nouvelle convention
- Découvrir son champ d'application et ses dispositions spécifiques
- Apprendre à gérer les sinistres dégâts des eaux et incendie dans le cadre de cette convention

## PROGRAMME

**Remarque : Convention applicable au 1<sup>er</sup> juin 2018 mais encore en attente de validation par la FFA.**

### A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Champ d'application - sinistres incendie et Dégât des eaux
2. Les notions à connaître : le local, tranche de dommages et assureur gestionnaire
3. Dispositions spécifiques pour la recherche de fuite

### B. GESTION DES SINISTRES POUR LES DOMMAGES MATÉRIELS INFÉRIEURS À 1.600 EUROS HT PAR LOCAL

1. Prise en charge des dommages matériels et règlement des dommages immatériels
2. Action en remboursement et recours

### C. GESTION DES SINISTRES POUR LES DOMMAGES MATÉRIELS COMPRIS ENTRE 1.600 ET 5.000 € HT

1. Prise en charge des dommages matériels et règlement des dommages immatériels
2. Recours et barème de responsabilité
3. Action en remboursement

### D. MODALITÉS D'EXPERTISE

1. Expertise unique et modalités de mise en œuvre
2. Expertise amiable contradictoire : Quand doit-elle être réalisée ?

### E. LITIGES ENTRE ASSUREURS

## PUBLIC

- Gestionnaires sinistres Dégâts des eaux
- Gestionnaires sinistres Incendie

## PRÉ-REQUIS

Savoir gérer un sinistre dégât des eaux et/ou incendie en droit commun

## POINTS FORTS

Découverte d'une nouvelle convention pour laquelle une formation s'avère nécessaire  
Étude et analyse de cette convention par un expert  
Mise en situation sur la base de cas pratiques

## FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

## SESSION(S) 2018

**Paris,**

7 et 8 juin  
5 et 6 juillet  
14 et 15 novembre

**Lyon,**

20 et 21 septembre

Disponible en régions sur demande

## PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.